

**Procédures d'obtention
d'une attestation patrimoniale
permettant de circuler dans les ZFEm du Grand Reims**



Table des matières

I.	Obtention de l'attestation de valeur patrimoniale auprès des clubs.....	3
II.	Enregistrement de votre demande en ligne sur le site de la ville de Reims	4
III.	Enregistrement de votre demande au format papier auprès du service de la voirie du Grand Reims	6

I. Obtention de l'attestation de valeur patrimoniale auprès des clubs

1. Connectez-vous sur le site Web de la ville de Reims : www.reims.fr/zfem
Ou bien vous trouverez une rubrique ZFEm sur le site de notre club : www.bce-reims.com
Pour ceux qui n'ont pas internet, le formulaire d'attestation à remplir est disponible à la direction de la voirie 1, rue Vauthier Lenoir 51100 Reims ou au Service de la Voirie 17, rue Henri Jadart 51100 Reims.
 2. Si vous désirez toutes les explications sur les ZFEm du Grand Reims, téléchargez la plaquette explicative en cliquant sur :
[Télécharger la plaquette explicative ICI](#)
 3. Sinon pour accéder directement aux démarches cliquez sur :
[Comment effectuer ma demande de dérogation ?](#)
 4. Descendez sur la page et cliquez sur :
[Document attestation de valeur patrimoniale d'un véhicule](#)
Télécharger et imprimer une attestation de valeur patrimoniale pour chacun de vos véhicules que vous remplirez et ferez valider obligatoirement par une des trois associations référencées choisie ...
 5. Montez un dossier avec l'attestation dûment remplie complétée par tous les documents et photos demandés dans celle-ci (pas de photo noir et blanc).
Adressez-le tout **par voie postale uniquement** à l'adresse de l'association choisie (adresse indiquée au dos de l'attestation).
Attention : une seule association possible par demande et un seul dossier par véhicule !
 6. **Attendez que l'association choisie vous recontacte** pour un rendez-vous physique avec votre auto.
Le jour du rendez-vous, la commission, jugera si votre véhicule peut prétendre avoir une valeur patrimoniale, votre attestation sera signée par un commissaire patrimoine de l'association. La procédure d'enregistrement auprès des services municipaux vous sera expliquée afin que vous puissiez obtenir une dérogation pour trois années ... (En cas de revente ou d'une simple modification de carte grise du véhicule (ex : changement d'adresse), la dérogation devra être renouvelée).
- Important : au cas où votre véhicule serait inéligible ou refusé à cause de son état, il est inutile d'aller contacter une autre association référencée. Selon le motif du refus, si vous désirez représenter ultérieurement votre véhicule après remise en état, vous devrez le représenter à la même association qu'au premier examen.*
7. Présentez votre véhicule à la date et à l'heure fixées par un Commissaire Patrimoine de l'association que vous avez choisie (venez avec une auto propre et non mouillée si possible).
 8. Après un examen complet du véhicule, sauf cas spécifiques demandant une délibération, la réponse vous sera donnée immédiatement et votre dossier sera conservé par l'association. Seule l'attestation signée vous sera remise afin d'effectuer une demande de dérogation auprès des services de la voirie du Grand Reims.
 9. Deux choix s'ouvrent à vous :
 - Vous désirez enregistrer votre demande de dérogation en ligne (voir paragraphe 2)
ou bien
 - Vous ne disposez pas d'internet et désirez remplir un formulaire papier (voir paragraphe 3)

II. Enregistrement de votre demande en ligne sur le site de la ville de Reims

1. Si vous optez pour l'envoi postal, passez directement au paragraphe III
2. Sinon retournez sur le site de la ville de Reims concernant les ZFEm : www.reims.fr/zfem
3. Vous devez bénéficier d'un compte sur le portail de la ville de Reims. Si ce n'est pas le cas, créez-le en remplissant le formulaire identification avec un identifiant et un mot de passe (ce compte pourra vous servir dans le futur pour toutes vos démarches auprès de la mairie !).
4. Nous vous recommandons de mettre votre e-mail en identifiant, suivi d'un mot de passe du genre pour exemple : **Renault51@** (8 caractères min. 1 majuscule et un caractère spécial).
5. Remplissez vos coordonnées personnelles puis [> Continuer](#) ...
6. Après avoir validé votre compte sur votre ordinateur, un email de confirmation vous sera envoyé sur votre téléphone portable, vous devez obligatoirement et par sécurité, validez la création de ce compte sur votre téléphone portable.
7. Après avoir scanné votre carte grise recto verso et votre attestation dûment remplie et signée par l'association, cliquez sur le lien :
[Demander une dérogation de circulation et/ou de stationnement en zone à faible émission pour un particulier](#)
8. Reconnectez- vous sur le site des ZFEm en utilisant cette fois-ci votre identifiant et mot de passe ...

9. Vous devez obtenir sur votre écran, la page ci-contre :

10. Lisez bien les textes et en particulier la première rubrique du tableau qui nous concerne spécialement. Les deux autres ne nous concernent pas !

11. Puis cliquez sur [> Continuer](#) ...

Reims

Présentation du dispositif | Critères d'éligibilité | Informations du demandeur | Votre demande | Pièces justificatives | Récapitulatif

PRÉSENTATION

Ce formulaire vous permet de présenter une demande de dérogation individuelle temporaire aux mesures de restriction de circulation et de stationnement instaurées dans le périmètre de la ZFE de Reims.

Votre demande fait l'objet d'une instruction par les services de la Ville de Reims et/ou de Tinqueux et donne lieu, en cas d'acceptation, à la délivrance d'un document justificatif constitué d'une attestation de dérogation individuelle temporaire qui précise sa durée de validité et qui doit être tenue à disposition des agents chargés des contrôles.

Les dérogations individuelles temporaires sont délivrées pour une durée de 12 mois maximum à compter de la date de signature de l'attestation de dérogation.

À l'expiration de son délai de validité, une dérogation individuelle peut être renouvelée deux fois pour une nouvelle durée de 12 mois maximum, sur demande expresse du bénéficiaire effectuée dans les mêmes formes et conditions que la demande initiale.

Chaque véhicule éligible doit faire l'objet d'une demande de dérogation individuelle séparée. Un demandeur souhaitant bénéficier de dérogations individuelles temporaires pour plusieurs véhicules éligibles doit présenter autant de demandes que de véhicules concernés.

AVANT DE COMMENCER

Veillez-vous munir des pièces justificatives suivantes, elles vous seront demandées...

Véhicules à patrimoniale du véhicule	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Attestation d'une association de véhicules d'époque justifiant la valeur patrimoniale du véhicule
Affection de longue durée	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Attestation d'affection de longue durée
Achat de véhicules électriques, à hydrogène ou à pile à combustible de classe CRIT'AIR 1 ou 2	Copie du certificat d'immatriculation du véhicule concerné Copie du bon de commande

Avant de remplir cette demande, nous vous invitons à prendre connaissance de l'arrêté du Maire de Reims ou Tinqueux instaurant la ZFE consultable sur internet à l'adresse suivante : [lien à fournir](#)

[Annuler cette demande](#) [Commencer](#)

Mentions légales

10. Renseignez toutes vos coordonnées (surtout celles avec le *)

puis cliquez sur : [> Continuer](#) ...

Attention à bien cocher les deux zones (traversée urbaine et centre-ville)

The screenshot shows a web form titled "Votre demande concerne" with several sections:

- Votre demande concerne**: Radio buttons for "Aucun(e)", "La traversée urbaine", "La zone à faible émission du centre ville de Reims", and "Les deux". A red arrow points to the "Les deux" option.
- Sélectionnez le motif correspondant à votre demande**: Radio buttons for "Aucun(e)", "Aux véhicules faisant l'objet d'une attestation des associations de véhicules de collection justifiant la valeur patrimoniale du véhicule", "Affectation de longue durée", and "Achat de véhicules électriques, à hydrogène ou à moteur de classe CRIT'AIR 1 ou 2".
- Numéro d'immatriculation**: A text input field containing the letter "I".
- Date de première immatriculation du véhicule**: A date input field.
- Type de carburant ou source d'énergie (champ P3 du certificat d'immatriculation)**: A text input field.
- Catégorie de véhicule CE (champ J du certificat d'immatriculation)**: A text input field containing "M1". A red arrow points to this field.
- Genre national (Champ J1 du certificat d'immatriculation)**: A text input field containing "VP ou VU". A red arrow points to this field.
- Carrosserie (champ J3 du certificat d'immatriculation)**: A text input field containing "C'est très souvent CI ou CABR ou BRK". A red arrow points to this field.
- Certificat qualité de l'air (Classification Crit'air)**: A dropdown menu with "Aucun(e)" selected. A red arrow points to this dropdown.

At the bottom, there are four buttons: "Retour", "Annuler cette demande", "Interrompre", and "Continuer".

Répétez les informations lues sur votre carte grise aux cases J, J1 et J3 (si « J » n'est pas renseigné, mettez : M1)

VP ou VU

C'est très souvent CI ou CABR ou BRK

Si votre véhicule est d'avant le 01/01/1997, choisissez : « Non classé »

11. Une fois la fiche remplie, cliquez sur : [> Continuer](#)

12. Sur la page suivante, n'oubliez pas de télécharger le récapitulatif de votre demande et imprimer-le comme justificatif pour la suite (il pourra prouver votre bonne foi en cas de contrôle !).

13. Puis pour finaliser votre demande cliquez sur le bouton **OK**

Vous recevrez rapidement un e-mail de confirmation avec un numéro d'enregistrement qui vous servira de référence pour une réclamation au cas où vous n'auriez pas reçu votre dérogation sous un délai de quatre à huit semaines.

III. Enregistrement de votre demande au format papier auprès du service de la voirie du Grand Reims

1. Procurez-vous le formulaire de demande de dérogation, soit en le téléchargeant sur notre site ou bien en vous rendant sur place à la Direction de la voirie, 1 rue Vauthier Lenoir 51100 Reims ou au Service de la voirie, 17 rue Henri Jadart 51100 Reims.
2. Remplissez le formulaire en y joignant bien **toutes les pièces demandées** et postez le tout à l'adresse suivante :

Service de la gestion du domaine public et des ressources administratives

Direction de la voirie

1, rue Vauthier Lenoir

51100 - REIMS

3. Vous recevrez votre dérogation sous un délai de 2 à 8 semaines ... Renseignements du suivi au Service de la voirie du Grand Reims, 17 rue Henri Jadart 51100 Reims ☎ 03 26 35 36 75 ...

La Commission Patrimoine des BCE

